

Le Département de l'Aveyron est engagée dans la promotion de la santé périnatale. Les actions préventives médico-sociales des sages-femmes de PMI, notamment la réalisation de l'entretien prénatal précoce et l'accompagnement individualisé à domicile en faveur des familles vulnérables, sont des actions importantes à maintenir sur l'ensemble du territoire.

Le service départemental de PMI assure aussi des activités de promotion de la santé sexuelle, à travers notamment les Centres de Santé Sexuelle.

L'agent intègre une équipe départementale de sages-femmes de PMI, sectorisée avec une réponse graduée par rapport au besoin et aux ressources de chaque territoire.

La Sage-femme PMI met en œuvre sur le territoire d'action sociale des actions de prévention périnatale en faveur des femmes enceintes.

Elle participe également à des actions de planification et d'éducation familiale.

CADRE D'EMPLOI DE REFERENCE : Catégorie A de la filière médico-sociale – Sage-femme territoriale

CADRE D'EMPLOI D'ACCES : identique au cadre de référence

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : le Territoire d'action sociale de rattachement

POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE :

La sage-femme est sous l'autorité hiérarchique du médecin coordonnateur de PMI.

Elle travaille en lien avec les médecins de PMI, les cadres de santé, les puéricultrices et les équipes pluridisciplinaires du territoire d'action sociale où elle est positionnée.

MISSIONS

- Assurer des actions médico-sociales préventives à domicile pour les femmes enceintes notamment en situation de vulnérabilité
- Coordonner le suivi de grossesse et du post-partum des femmes vulnérables
- Participer au repérage des situations de vulnérabilité et de violence, notamment par la réalisation de l'entretien prénatal précoce obligatoire
- Accompagner les femmes enceintes vulnérables pour leurs permettre d'être actrices de leur projet de vie, en mettant en relation différents partenaires en fonction du besoin
- Travailler en réseau avec les professionnels du secteur sanitaire et social
- Réaliser des activités en santé sexuelle (contraceptions, réalisation de l'entretien pré et post-IVG, actions collectives...)
- Connaître et appliquer les référentiels départementaux en matière de prévention et protection de l'enfance et de la famille, et du majeur vulnérable
- Participer au recueil de données statistiques

COMPETENCES

- Adopter une approche bienveillance dans les actions de prendre soin

- Etre en compétence pour assurer la surveillance et le suivi médical de la grossesse, ainsi que les activités en gynécologie préventive et contraceptive
- Faire preuve de pédagogie, et d'écoute
- Etre capable de travailler en équipe pluridisciplinaire
- Posséder des compétences en matière d'analyse médico-sociale,
- Maîtriser les outils informatiques (word, outlook, outils de communication numérique en santé...)

CONNAISSANCES

- Avoir des connaissances actualisées dans le domaine médico-social et de l'obstétrique,
- Connaître le rapport des 1000 premiers jours et les recommandations de bonnes pratiques de l'accompagnement médico-psycho-social des femmes, des parents et de leur enfant , en situation de vulnérabilité, pendant la grossesse et en postnatal
- Etre formé à l'entretien prénatal du 4^{ème} mois de grossesse, et entretien post-natal précoce
- Avoir des connaissances sur les déterminants de santé de la mère et de l'enfant
- Connaître les différents partenaires du secteur sanitaire et médico-social

APTITUDES REQUISES

- Intérêt pour l'accompagnement de situations vulnérables médico-sociales
- Qualités relationnelles avérées d'écoute, d'entretien et capacités de communication, de médiation, de négociation,
- Capacités d'adaptation et d'intégration dans des équipes pluridisciplinaires
- Capacité au développement de projet
- Capacités rédactionnelles
- Autonomie,
- Sens de l'organisation.

FORMATION ET EXPERIENCE

- Expérience en Protection Maternelle Infantile
- Etre titulaire du diplôme d'Etat de sage femme

CONDITIONS D'EXERCICE

- Travail en équipe pluri-professionnelle et réseau
- Mobilité / nombreux déplacements : permis B obligatoire
- Temps de travail à temps plein privilégié
- Respect du secret médical,
- Actualisation régulière des connaissances en matière de prévention et suivi des grossesses.
- Permis B